



DOSSIER DE PRESSE

HISA, 135 salariés en Haute-Normandie devient une Scop !



SOMMAIRE

Le groupe HISA

L'accompagnement du réseau Scop

La Scop HISA accompagnée
dans le cadre du dispositif
RÉGION COOPÉRATIVE

Les outils de la Région en faveur de
l'économie sociale et solidaire

Benoît Hamon s'engage
pour le développement des Scop

Le groupe HISA

Siège social

Le Havre (76)

Effectif

135 salariés

Activité

Assistance technique

Etude de conception

Projets d'ingénierie tout corps d'état

Principaux clients

Pétrole et chimie : Lubrizol, Chevron, Total, Exxon

Pharmacie : Sanofi, Oril

Papeterie : UPM | Nucléaire : EDF

Agro-alimentaire : Nestlé | Automobile : Renault

HISA

Créé en 1987, **HISA ingénierie** est un groupe de bureaux d'études qui offre des prestations de services pour l'industrie.

Les métiers développés sont l'installation générale, la mécanique, la tuyauterie, la charpente, l'informatique industrielle, l'automatisme, l'électricité, l'instrumentation, l'inspection.

HISA ingénierie effectue **220 000 heures d'étude par an pour un chiffre d'affaires d'environ 10 M€**, soit plus de 350 projets ou missions menés à bien chaque année.

Citons par exemple : la gestion des « Off-site » d'une ligne d'incinération de déchets industriels ou la conception d'une usine robotisée pour un fabricant de bâtiments modulaires.

Grâce à son positionnement multi disciplinaire et son savoir-faire reconnu, **HISA Ingénierie est devenu un acteur majeur dans la région, dans les métiers du bureau d'études.** C'est un opérateur réactif et opportuniste sur son marché.

Pourquoi une Scop ?

Le dirigeant actuel s'est posé la question de son départ de l'entreprise. Très respectueux de ses 135 collaborateurs, il pense que la richesse de son entreprise est due en grande partie aux salariés qui la composent.

Pour la transmission de son entreprise, la vente à un groupe ou la vente « entité par entité » n'étaient donc pas des solutions envisageables pour lui. Et c'est dans ce cadre que la solution Scop s'est imposée à lui.

Le groupe HISA (suite)

Comment le groupe Hisa est-il devenu une Scop ?

Yves Maugard, le cédant, et ses conseillers travaillent avec l'Ur Scop depuis une année : **évaluation de l'entreprise, identification des futurs dirigeants, montage financier envisagé, recherche de partenaires financiers, réflexion avec les cadres dirigeants, présentation à l'ensemble des salariés...**

L'idée du cédant de transmettre en SCOP a été proposée aux salariés du groupe au printemps 2012.

Pendant cette période de réflexion et d'appropriation du projet par les salariés, l'avenir d'HISA a été posé ; il est clairement ressorti que **les salariés souhaitent rester indépendants, dans leurs choix, leurs méthodes et leur travail, comme dans leurs envies de développer l'entreprise.**

La solution de reprendre HISA par le biais d'une SCOP s'est donc vite

imposée car seule répondant aux attentes à la fois des salariés et du cédant.

Le projet de reprise en Scop a été plébiscité par 115 salariés qui ont réuni plus de 230 000€ de capital social.

Ce capital a ensuite été abondé par la Région Haute-Normandie à hauteur de 200 000€ à travers des subventions accordées à chaque associé pour une mise complémentaire au capital (Dispositif Région Coopérative, lancé en 2011 par la Région Haute-Normandie avec le soutien de l'URSCOP, cf. ci après).

Les deux banques partenaires de l'opération sont le CIC, banque de l'entreprise et le Crédit Coopératif, apporté par le réseau des Scop.

Ils font parti d'Hisa :

> GEISA

Créé en 1991, GEISA est un bureau d'études basé à Rouen (76) qui développe un service de proximité pour une clientèle industrielle dans ses domaines de prédilection que sont la tuyauterie, la charpente, la mécanique et la machine spéciale.

> MD Structures

Créé en 1995, MD Structures est un bureau d'études basé à Rouen (76) qui développe un service de proximité dans ses domaines de prédilection que sont : l'étude de projets de structures ; les diagnostics d'existants, étude de faisabilité, expertise ; les réhabilitations ; la maîtrise d'oeuvre de structure, APS, APD, exécution.

> SEI

Créé en 1987, SEI est un bureau d'études basé au Havre (76) qui développe un service de proximité pour une clientèle industrielle dans ses domaines de prédilection que sont la tuyauterie, la charpente, la mécanique et l'inspection.

> WORK UP

Créé en 1987, WORK UP est un bureau d'études basé à Lillebonne et à Rouen qui développe un service de proximité pour une clientèle industrielle dans ses domaines de prédilection que sont l'électricité, l'instrumentation et l'automatisme.

L'accompagnement du réseau Scop

Nombre de Scop en France

Plus de 2 000 en France
pour 42 000 salariés

...en Haute Normandie

Près de 40 Scop

Compétences de l'Union régionale des Scop

- > Accompagnement de ses adhérents sur les questions stratégiques, économiques, juridiques, financières, RH, gouvernance coopérative, échange d'expériences
- > Accompagnement des porteurs de projets pour la création, reprise et transmission d'entreprise en Scop
- > Communication et lobbying régional

Quelques exemples de Scop

Chèque Déjeuner, Acome, Le Théâtre du Soleil, Alternatives économiques...

...en Haute Normandie

Chantier Naval du Cap Fagnet, les lamaneurs de Rouen et du Havre, Liesse, Maugard Espaces Verts, Naturaulin, Théâtre des deux rives

L'Union régionale regroupe **plus de 380 coopératives** (SCOP et SCIC) représentant **plus de 12 000 salariés**, sur son territoire : en Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre Orléanais et Dom-Tom.

L'URSCOP est **un réseau d'accompagnement et d'appui dédié aux entreprises coopératives (Scop, Scic)**. Elle les fédère et représente leurs intérêts.

Elle met en place pour elles un **suivi personnalisé** sur les questions stratégiques, économiques, juridiques, financières, RH..., **des formations et des cycles d'échanges** sur des thématiques coopératives mais aussi et plus généralement, concernant la gestion d'entreprise.

L'Urscoop **accompagne tous les entrepreneurs dans leurs projets de création, de reprise et de transmission d'entreprise en coopérative.**

En France, **13 Unions régionales** accompagnent au quotidien les coopératives, **3 fédérations leur apportent une compétence métier et une confédération** réalise des actions de représentation et de lobbying au niveau national et européen.

Le mouvement coopératif a également développé ses propres outils financiers, des prestations sociales et une complémentaire santé mutualisée.

Une nouvelle antenne à Rouen

Pour être au plus près des créateurs et de ses partenaires haut-normands pour mieux présenter le statut Scop, l'Union régionale ouvre une antenne à Rouen avec le soutien de la Région Haute-Normandie.

Retrouvez l'Urscoop
58 rue Louis Blanc
76100 Rouen

Tel : 02 35 36 77 90
Responsable de l'antenne :
Gaëtan CERVEAU

Le réseau Scop

En chiffre

Les Scop sur nos régions

Ile-de-France, Centre Orléanais, Haute-Normandie et Dom Tom

380 coopératives

12 000 salariés

7 000 salariés-associés

956 millions d'€ de CA

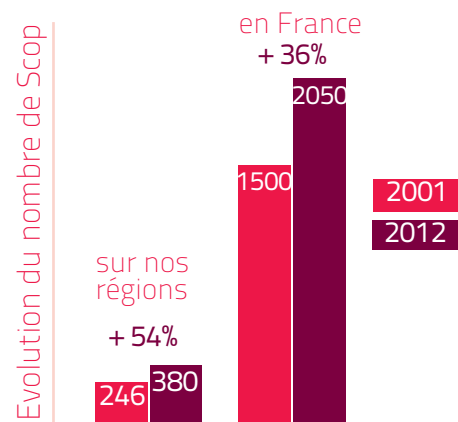
Les Scop en France

2 050 coopératives

42 000 salariés

22 500 salariés-associés

3,7 milliards d'€ de CA



Chèque Déjeuner, Gennevilliers (92), 2130 salariés au sein du groupe coopératif
Envie d'entreprendre autrement ? www.les-scop-idf.coop

En bref, une Scop ?

La Scop a la particularité d'appartenir à ses salariés associés majoritaires (ils détiennent au minimum 51% du capital et 65% des droits de vote).

Les décisions fonctionnant sur un principe démocratique, tout salarié associé détient une voix lors des Assemblées Générales, quel que soit le montant de son capital.

Impliqués, écoutés, ils sont aussi motivés par le système de répartition équitable de la richesse produite (entreprise, capital, salariat) : en moyenne, les Scop redistribuent 40% des résultats à leurs salariés.

Les Scop démontrent les vertus d'une économie organisée sur la durée.

En savoir plus, découvrir des témoignages de Scop : www.les-scop-haute-normandie.coop

La Scop HISA accompagnée dans le cadre du dispositif RÉGION COOPÉRATIVE



Qui sont les bénéficiaires ?

- > **Salariés d'une entreprise reprenant celle-ci sous forme de SCOP ou de SCIC**, à la suite d'une transmission ou d'une liquidation.
- > **Salariés-associés d'une SCOP ou d'une SCIC en création**

Comment en bénéficier ?

Chaque créateur-repreneur dépose une demande à la Région préalablement à tout démarrage du projet. Il complète le dossier de demande en partenariat avec un organisme habilité par la Région. La demande doit être déposée à la Région avant la création ou la reprise.

Plus d'informations sur le site de la Région : www.hn-espace-entreprises.fr
Rubrique Guide des aides.

"La constitution de la SCOP HISA est un projet coopératif exceptionnel et exemplaire" souligne Alain Le Vern, Président de la Région Haute-Normandie. "Il s'agit à la fois de répondre à une problématique importante pour notre territoire qui est la reprise et la transmission d'entreprises, mais aussi de permettre aux salariés qui ont adhéré à cette démarche -115 l'ont plébiscitée!- de s'approprier leur outil de travail en devenant co-entrepreneurs, ce qui conforte le maintien de ces emplois sur le territoire régional. Les intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise sont dès aujourd'hui pris en compte à part égale. En outre, HISA est une entreprise solide, pépinière d'innovation et d'intelligences, qui a les capacités

de se développer encore. Ce sont les raisons pour lesquelles la Région a totalement adhéré à ce projet, garantissant à l'entreprise son indépendance et sa pérennité, en aidant les 115 salariés à souscrire au capital de la Scop."

Ce soutien, proposé par la Région Haute-Normandie, est destiné aux créateurs et repreneurs sous statut Scop ou Scic, sous la forme d'une subvention à hauteur de leur mise au capital. La participation minimum est de 500€ par salarié-sociétaire. La Région verse au maximum 5 000€ par salarié (plafonné à 100 000€ par Scop).

L'économie en Haute-Normandie

L'activité économique est un enjeu majeur pour la Région à la fois en matière d'emploi, de dynamisme et d'attractivité. Afin de valoriser et de créer sur le territoire régional des conditions propices au développement économique, la Région accompagne les entrepreneurs dans leurs démarches, elle les soutient dans leurs projets d'investissements et favorise la création d'entreprises.

Les outils de la Région en faveur de l'économie sociale et solidaire



En Haute-Normandie, l'économie sociale et solidaire représente 10% de l'économie régionale à travers 50 000 salariés répartis dans 5 500 établissements haut-normands, elle constitue un enjeu majeur du développement de notre territoire.

Pour Claude Taleb, vice-président à l'économie sociale et solidaire « *l'ESS contribue à l'innovation et la cohésion sociale, mais surtout elle contribue à développer de nouveaux emplois durables et non délocalisables avec l'ambition de mettre l'homme et l'environnement au cœur de leurs projets d'entreprise* ».

L'ESS en Haute-Normandie, en chiffre :

- > 10% de l'économie régionale
- > 50 000 salariés
- > 5 500 établissements

Pour répondre aux attentes et besoins des entrepreneurs de l'ESS d'origine très variée, la Région a développé une série d'outils adaptés à chaque besoin :

- > **l'appel à projets Eco Région Solidaire** qui constitue un soutien à l'innovation sociale en aidant les porteurs de projet à inventer de nouveaux modèles d'entreprises ;
- > **l'ARESS, l'aide régionale à l'économie sociale et solidaire** qui aide les entrepreneurs de l'économie sociale à créer et développer leur entreprise ;
- > **Région coopérative** qui intervient pour soutenir la création, la reprise et la transmission des entreprises en statut coopératif ;
- > Parallèlement **la Région a participé à la création de l'ADRESS** pour animer la filière de l'économie sociale et solidaire et **a favorisé l'ouverture d'une antenne de l'Urscop** pour accompagner les porteurs de projet en statut coopératif.

Ces outils permettent de soutenir les projets quel que soit leur domaine d'activité ou leur statut juridique dans un esprit de coopération et d'entraide mutuelle.

Benoît Hamon s'engage pour les Scop

Discours prononcé à l'occasion de la clôture du 35^e Congrès national des Scop. Marseille, le 16 novembre 2012

« Mon choc coopératif pour les SCOP »

Introduction : L'économie française : l'obligation du rebond.

- > C'est à vous les responsables d'entreprise que je vais m'adresser.
 - > Le constat est désormais largement partagé, l'industrie française a connu une saignée sans précédent au cours des 10 précédentes années.
 - > 700 000 emplois industriels perdus en 10 ans !
- Cette tendance doit être combattue fermement pour au moins une bonne raison :
- > Les emplois qui sont détruits chaque année, entre 50 et 200 000 par défaut de repreneurs, et du fait de la désindustrialisation, se rattrapent difficilement !
 - > Les emplois perdus dans l'industrie ne se déploient pas dans d'autres secteurs.
 - > Au-delà du seul secteur industriel, l'économie française est à un tournant.
- Parvient-elle à maintenir une large palette d'activité, dans l'ensemble des secteurs d'activité ou se concentre-t-elle seulement dans les services ?
- > Le choix du gouvernement est le premier. Nous avons besoin d'entreprises françaises fortes, dans tous les secteurs. Y compris l'industrie.
 - > La France a également besoin d'une « biodiversité » d'entreprises :
 - > Au côté des entreprises de capitaux, les sociétés de personne, telles que les Scop ont un rôle majeur à jouer.
 - > C'est pour cette raison que je vais placer mon propos dans une perspective d'avenir.
 - > Trop souvent lorsque l'on parle des coopératives, et notamment des Scop, on commence par se rappeler les réussites du passé, on célèbre les

grands anciens, les penseurs visionnaires des siècles derniers.

- > Evidemment, ils doivent nous inspirer, nous marchons dans leurs traces.

Mais j'ai envie ici, devant vous, de vous parler du futur, de vous proposer un accord sur ce que nous pourrions faire ensemble dans les prochaines années pour développer l'emploi et l'activité de notre pays.

II : Les Scop une solution pour le développement de l'emploi en France.

II.1 : Les Scop sont dans tous les secteurs :

Les SCOP ont leur place dans tous les secteurs d'activité.

Permettez-moi juste à titre d'illustration, de citer quelques noms, Dans les services, j'ai participé aux 40 ans de **Syndex**, visité **Chèque Déjeuner** ou bien encore **A Capella**.

Dans le bâtiment, les Scop réussissent des performances remarquables.

Mais aussi et c'est peut-être moins connu au-delà du cercle d'initiés, dans l'industrie, y compris là où il y a besoin de capitaux lourds.

Il n'est pas rare que je rencontre encore des personnes, qui restent dubitatives lorsque je leur dis qu'une Scop peut fonctionner, et plutôt bien dans l'industrie.

Cela peut vous surprendre, mais c'est encore une réalité

Beaucoup de décideurs économiques pensent que le statut de Scop ne permet pas de lever et accumuler suffisamment de capital pour faire fonctionner une entreprise industrielle. Pire : au nom d'une forme de paternalisme économique, certains pensent encore que constituer une SCOP

Benoît Hamon s'engage pour les Scop

Discours prononcé à l'occasion de la clôture du 35^e Congrès national des Scop. Marseille, le 16 novembre 2012

« Mon choc coopératif pour les SCOP » (suite)

constitue une prise de risque trop importante pour les salariés. Il y a donc une bataille culturelle à mener sur le front économique pour faire comprendre que le projet collectif et participatif qui est à l'origine de la SCOP n'est pas une faiblesse ou un risque, mais, au contraire, que c'est un gage de sa robustesse et de sa solidité.

Le but de la politique que je mène et que je vais vous détailler par la suite, sera justement de rendre possible cela.

Mais auparavant, je voudrai, revenir un instant sur le pourquoi le gouvernement auquel j'appartiens soutien les SCOP :

II.2 Les SCOP : un modèle économique qui dure plus longtemps !

Si le gouvernement a souhaité développer et aider les Scop, c'est parce que les Scop c'est avant tout :

> **une économie du « capital humain », de la tempérance, du long terme.**

La Scop se doit évidemment d'être rentable, d'être équilibrée,

Le compte de résultat d'une Scop est le même que pour les autres entreprises !

La différence c'est que les propriétaires de la Scop, les salariés ne se situent pas dans l'urgence du rendement maximum à très court terme.

> **Cette préférence pour le long terme vient du modèle Scop en lui-même.**

La Scop ne se prête pas à la spéculation !

Quand on investit en Scop on ne peut pas faire de plus-value à la revente, cela signifie donc qu'on croit en la capacité de l'entreprise à générer de la valeur sur son activité.

C'est une toute autre philosophie de l'entreprise qui est finalement totalement moderne car elle induit un comportement plus durable, plus soutenable.

Ceci est d'ailleurs prouvé par les faits. Ce n'est pas un hasard si de très nombreuses SCOP ont des durées de vie longues.

3% des SCOP existent depuis plus de 50 ans contre 1,8% des entreprises françaises.

- [C'est une économie de la qualité et de l'innovation.](#)

Le modèle Scop, le fait que les salariés soient les décideurs et qu'ils ne sont pas dans l'urgence du court terme tend naturellement à privilégier l'innovation et la qualité.

Car oui ; les SCOP ont un comportement économiquement plus prudent, plus patient, car leur but n'est pas dans la recherche du profit à court terme mais dans le maintien d'un projet économique dans le long terme.

De ce fait, les SCOP investissent dans le long terme, dans des programmes de recherches innovants et ambitieux et participent plus sûrement du dynamisme de l'économie française.

- [C'est l'économie de la proximité.](#)

Une entreprise en SCOP est par définition ancrée dans son territoire.

Les gens qui décident de la vie de l'entreprise, vivent là où ils travaillent.

Ceux qui décident sont ceux qui produisent.

Il n'y a pas de centres décisionnels lointains qui prennent des décisions pour des filiales qu'ils n'ont que rarement visitées.

Benoît Hamon s'engage pour les Scop

Discours prononcé à l'occasion de la clôture du 35^e Congrès national des Scop. Marseille, le 16 novembre 2012

« Mon choc coopératif pour les SCOP » (suite)

- Enfin et c'est peut être le plus important, en soutenant les Scop le Gouvernement fait confiance aux salariés et à leurs capacités salariés à s'organiser collectivement pour la réussite d'un projet entrepreneurial.

III : Mes Objectifs : Augmenter le nombre de Scop.

Aujourd'hui, vous êtes 2000 SCOP, vous employez 42 000 salariés, dont la moitié sont associés.

Avec votre aide et votre contribution, on peut doubler le nombre de Scop d'ici à 5 ans.

C'est ambitieux mais on peut y parvenir en adoptant une stratégie basée sur plusieurs leviers.

Le principal levier pour y parvenir c'est faciliter la transmission d'entreprise en bonne santé.

L'entreprise HISA, un bureau d'étude et d'ingénierie en Haute-Normandie, qui 130 salariés,

et dont le chef d'entreprise prend sa retraite le 30 / 11 et cède son entreprise à ses salariés parce qu'il veut assurer la pérennité de l'activité et des emplois.

Je serai présent à l'AG de transformation le 30 / 11 au Havre.

> [Le premier levier pour y parvenir : Le Droit de préférence :](#)

Vous avez proposé d'instituer un droit de préférence pour le rachat d'entreprises par les salariés sous forme de Scop.

Le but de ce droit consisterait à obliger le cédant à faire une proposition de cession aux salariés et à leur donner les conditions de temps et de réflexions nécessaire à la formulation d'une offre.

La proposition distinguera le cas des cessions d'entreprises en bonne santé de celles en difficultés reprises à la barre du tribunal de commerce.

J'ai demandé aux services de Bercy de mener à bien ce travail d'élaboration du contenu que prendra ce droit de reprise.

Etant donné la grande complexité du sujet, qui touche à des questions de constitutionnalité, de droit de propriété, de droit du travail, de droit commercial, cela suppose de nombreux échanges interministériels que nous entamons prochainement.

> [Deuxième levier : la reprise d'entreprise à la barre du tribunal de commerce.](#)

Pour faciliter ces cessions d'entreprises à la barre du Tribunal de Commerce, je travaille avec la Garde des Sceaux à professionnaliser et spécialiser cette justice.

Manifestement aujourd'hui c'est un « parcours du combattant ».

Les administrateurs judiciaires sont réticents, les juges consulaires peuvent avoir des aprioris.

Les procureurs (le Parquet) bien souvent sont peu formés au droit des Scop (loi de 1978).

Pour cela, à très court terme, dès le mois de décembre, avec la Chancellerie, nous organiserons une présentation de ce qu'est le

Benoît Hamon s'engage pour les Scop

Discours prononcé à l'occasion de la clôture du 35^e Congrès national des Scop. Marseille, le 16 novembre 2012

« Mon choc coopératif pour les SCOP » (suite)

modèle Scop devant les juges, les parquets, les avocats.

A la suite de cette réunion un « kit » de présentation des Scop sera également diffusé par la Chancellerie.

A moyen terme, une véritable réforme de la Justice commerciale a été annoncée par la Garde des Sceaux. Elle est de l'aveu général nécessaire pour en faire un « outil » au service de la sauvegarde des emplois et activités.

Les Scop ont beaucoup à y gagner.

> Troisième levier : Création d'un nouveau statut pour les « SCOP nées », les « jeunes pousses ».

Pour faciliter la constitution de tour de table financiers solides, il est prévu la création d'un

statut transitoire de SCOP pendant la phase de création, permettant aux salariés de ne pas être majoritaires en capital pendant une période donnée, limitée dans le temps, tout en possédant plus de 65% des droits de vote et ainsi conserver les avantages inhérents à ce statut.

Pendant cette période de transitoire, grâce aux excédents accumulés, les salariés pourront constituer progressivement les fonds propres nécessaires à la pleine possession de l'entreprise et devenir ainsi pleinement majoritaires en capital.

Il est logique d'aider plus particulièrement les « jeunes pousses » pendant la phase de croissance.

Comme pour le droit de préférence, les services de Bercy travaillent actuellement à la rédaction de ce qui pourrait être ce nouveau statut.

> Quatrième levier : Développer les capacités d'investissements et d'innovation des SCOP

- L'enjeu de l'investissement.

L'enjeu vous le savez mieux que moi, c'est de pouvoir faciliter la reprise et la transmission d'entreprises en Scop pour des « gros tickets ».

Si l'on veut pouvoir développer les Scop, il faut que vous puissiez constituer des tours de table de plusieurs millions d'euros.

Pour cela nous la Banque publique d'investissement sera mobilisée puisque 500 millions d'euros seront réservés aux entreprises de l'ESS.

Un rappel : La création de la BPI est le 1^{er} engagement du Président de la République. « Elle financera l'économie sociale et solidaire ». C'est une vraie rupture.

Car nous seulement on considère que le déclin productif n'est pas une fatalité, mais en plus on pense que les Scop peuvent contribuer au redressement du pays !

La Banque publique d'investissement interviendra donc en fonds propres et prêt pour consolider la structure financière des Scop.

Cela décuplera ainsi leur capacité d'investissement en permettant un meilleur effet de levier des crédits bancaires.

Le but de la BPI n'est pas de se substituer aux banques, ni aux acteurs qui ont financé les Scop (Ides, Cgscop, mais aussi les fonds que vous avez créés SOCODEN par exemple) mais bien de les compléter et de les accompagner.

L'épargne dans notre pays est abondante. C'est un atout considérable.

Benoît Hamon s'engage pour les Scop

Discours prononcé à l'occasion de la cloture du 35^e Congrès national des Scop. Marseille, le 16 novembre 2012

« Mon choc coopératif pour les SCOP » (suite)

L'enjeu c'est de la flécher vers l'investissement productif et donc les Scop.

Là aussi c'est un formidable levier.

Autre point important : La BPI facilitera l'accès aux financements pour l'innovation d'Oséo et aidera ainsi les Scop à développer leurs savoir-faire.

Encore trop souvent les Scop ne peuvent avoir accès aux financements pour l'innovation au motif que leur structure juridique n'est pas adéquate.

Elle ne correspond pas au cadre que s'était fixé Oséo.

La BPI viendra y remédier.

- Développer l'investissement c'est aussi préserver les capacités de mise en réserve des excédents pour les transformer en fonds propres.

Vous le savez sans doute, mais je préfère le rappeler devant vous, j'ai obtenu au mois de mai / juin un arbitrage favorable pour que la loi de finances rectificatives de 2012 (LFR 2012) exempte les Scop de la hausse du forfait social pour l'intéressement et la participation et de la provision pour investissement.

Ces deux mécanismes permettent en effet aux Scop de transformer leurs excédents en part sociales.

Une augmentation aurait considérablement grevé leur capacité de développement.

Les Scop, je le répète sont les seules entreprises à ne pas avoir vu leur forfait social augmenté en 2012. C'est un gage de développement pour le futur.

> Cinquième levier : Permettre aux SCOP de se constituer en groupe de SCOP.

Les Scop ne peuvent pas se constituer en « groupe de Scop » en l'état actuel du droit des coopératives (loi de 1947) et de la loi relative aux Scop (loi de 1978).

C'est un problème pour pouvoir atteindre une taille critique sur certains marchés particulièrement concurrentiel.

La proposition que je fais, encore à l'état d'étude par mes services, serait de permettre aux membres de chaque Scop d'être considérés du point de vue des règles relatives à l'exercice des droits de vote, comme des salariés du groupe et détermineraient ensemble la stratégie du groupe tout entier.

Il ne s'agit pas de dévoyer la règle fondamentale des Scop qui est « une personne = une voix » mais de permettre qu'elle s'exprime au niveau du groupe.

> Sixième levier : Soutenir un réseau d'accompagnement des Scop

Et pour cela nous avons besoin d'accompagnement, c'est pour cela que nous allons soutenir financièrement les Unions régionales des Scop qui seront en charge de l'accompagnement des structures naissantes, qui font tout un travail de conseil auprès des salariés porteurs de solutions de reprise et des structures en places.

Actuellement autofinancées par les cotisations volontaires des Scop, elles manquent de moyens pour accompagner l'ensemble des porteurs de

Benoît Hamon s'engage pour les Scop

Discours prononcé à l'occasion de la cloture du 35^e Congrès national des Scop. Marseille, le 16 novembre 2012

« Mon choc coopératif pour les SCOP » (suite)

projets. C'est pour cela que le ministère soutiendra financièrement les projets portés par la CGSCOP dans le cadre de ce plan d'accompagnement.

Le soutien actuel de l'Etat n'est pas suffisant pour répondre aux enjeux de création d'emplois et d'activité qui sont devant nous, l'Etat se doit de vous soutenir beaucoup plus significativement.

Je vous propose donc de nous retrouver dans les prochains jours pour en discuter et voir comment monter un plan de soutien à l'accompagnement des scop»

> Septième levier : Encourager les Scop à l'export

En lien avec les engagements du Pacte compétitivité du gouvernement qui va encourager nos PME à l'export, je vais proposer à la Ministre du Commerce extérieur Nicole Bricq de cibler une liste de Scop ayant les capacités à exporter, de part la qualité de leurs produits et services et les accompagner pour qu'elles puissent s'ouvrir aux marchés étrangers.

CONCLUSION :

Mesdames et messieurs, voici à grands traits les éléments de la politique de développement des Scop que j'ai à vous proposer.

Je vous donne tous rendez-vous en 2013 pour faire en sorte que les Scop puissent contribuer à redresser l'économie de notre pays.



CONTACTS

HISA

Nadine Bienvenu
Tel. : 02 35 47 76 76
Mail : n.bienvenu@hisa.fr

PRESSE

DELPRAT RELATIONS PRESSE
Kattia Mendiguetti / Julie Fullana
Tél : 01 71 70 38 38
kattia@relationpresse.com / julieF@relationpresse.com

UNION REGIONALE DES SCOP

Emilie Bénéteau / Chargée de communication
Tel : 01 40 87 87 00
ebeneteau@scop.coop

REGION HAUTE-NORMANDIE

Sophie De Santis / Attachée de presse
Tel : 06 22 80 54 32
sophie.desantis@hautenormandie.fr

MINISTRE DELEGUE A L'ESS

Anne-Sophie de Faucigny
Conseillère chargée des relations avec la presse
Tel. : 01 53 18 41 04
Mail : anne-sophie.de-faucigny@cabinets.finances.gouv.fr